



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°22.06.02**

Elu : Emeric SALLE

Rapporteur : Virginie DEMONSSAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** 25 août 2022

**Date d'affichage :** 25 août 2022

**L'an deux mil vingt-deux,**

Le trente-et-un août à dix-huit heures trente,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjoint,  
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLE, Sophie  
PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Magali BRECHU  
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE  
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

**Magali BRECHU a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** subventions aux associations 2022 : compléments d'attribution

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est proposé de compléter les attributions de subventions 2022 pour deux associations.

La première concerne INHA et vise à respecter l'article 9 « participation financière » de la convention signée en 2017 pour l'agence postale communale. Il est ainsi précisé que « la commune s'engage à reverser à l'association Initiatives Nord Hautes-Alpes » une subvention correspondant au montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée par La Poste, subvention qui est revalorisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 14 508 €.

**AR Prefecture**

005-210501615-20220831-220602-DE

Reçu le 05/09/2022

Publié le 05/09/2022

La subvention accordée par délibération du 9 mars 2022 avant la revalorisation 2022 s'élevant à 14 136 €, le complément de subvention 2022 pour INHA se monte à 372 €.

La deuxième vise à répondre à une demande de subvention exceptionnelle formulée par le Président du Syndicat ovin de La Salle les Alpes, par courrier du 12 août 2022. Ce dernier précise que compte tenu des conditions particulières de sécheresse de cet été 2022, il va devoir faire face à des dépenses imprévues très importantes notamment pour l'achat de fourrage supplémentaire (déficit de 50 % des ressources herbagères des exploitations de la commune, flambée des prix et descente prématurée des alpages).

Pour permettre à cette association d'intérêt local de fonctionner dans de bonnes conditions, l'intervention financière de la Commune est nécessaire. Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 2 500 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**Vu** la délibération 22.02.08 du 9 mars 2022 relative aux attributions 2022 de subventions aux associations et organismes ;

**Considérant** les besoins de subventions complémentaires 2022 pour INHA et Syndicat ovin de La Salle les Alpes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

⇒ **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention complémentaire de :

- 372 € à INHA,

- 2 500 € au Syndicat Ovin de La Salle les Alpes.

Fait et délibéré en séance le 31 août 2022

Le Maire



Emeric SALLE